

Quels objectifs ?

Identifier les obligations légales liées à l'organisation des élections professionnelles ;

Planifier les étapes du processus électoral dans le respect des délais et du cadre juridique ;

Sécuriser les modalités de vote et prévenir les contestations ;

Établir les documents obligatoires et formaliser correctement les résultats.

Contenu de la formation :

Seuils d'effectifs déclenchant l'obligation d'élections ;

Rôle de l'employeur, calendrier électoral, information du personnel ;

Négociation du **protocole d'accord préélectoral (PAP)** :

→ Acteurs, points obligatoires, blocage.

Listes électorales, collèges, candidatures ;

Modalités de vote :

→ À l'urne, par correspondance, électronique.

Dépouillement, PV, transmission des résultats ;

Risques en cas de carence, d'irrégularité ou de contentieux électoral.

Mise en place des élections professionnelles (CSE)

Durée : 0,5 jour

Dates : 10/12/2026

Heures : 3 heures 30

Pour qui ? Dirigeants - Toutes personnes travaillant au service RH.

Pré-requis : Aucun niveau de connaissance préalable n'est requis.

Profil du formateur : Juriste en droit social.

Nombre de participants : Entre 6 et 15 personnes.

Format : Présentiel - INTER - INTRA.



Programme
et inscription